DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2022

publié le 16/03/2022

MODALITÉS ATTRIBUTION BREVET DES COLLÈGES

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège .

Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales.

Chaque discipline évaluée fait l'objet d'une épreuve distincte, sauf en sciences (deux disciplines), et d'une épreuve orale pour les candidats scolaires.

Vous trouverez en fichier joint une note explicative .

Cette année les épreuves du brevet sont fixées au jeudi 30 juin et vendredi 01 juillet 2022

Textes de référence :

Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution à compter de la session 2018 : note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017.

Document joint

dnb_2022 (PDF de 687.2 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.